

Objet : Article Infogeis

Bonsoir M Holl,

Vous nous avez fait parvenir un article pour parution dans le prochain Infogeis de septembre 2021.

L'objectif de la revue est d'apporter des informations pratiques auprès des habitantes et habitants sur le périmètre de compétences de la mairie et de l'Eurométropole, ainsi que sur l'activité des associations communales.

En ce qui concerne le sujet de votre article, la structure compétente et décisionnaire est la commission intercommunale d'aménagement foncier. Celle-ci est composée de la Collectivité européenne d'Alsace, de représentants des propriétaires, des agriculteurs, de la Chambre d'Agriculture et des 3 communes concernées : Geispolsheim, Fegersheim, Lipsheim ainsi que des représentants des Personnes Qualifiées de la Protection de la Nature, que vous êtes.

Votre article sort donc du champ de compétence communale.

Je suis donc au regret de vous annoncer que ce dernier ne paraîtra pas, sa rédaction n'est pas conforme aux objectifs de la revue.

Nous vous invitons à faire part de vos propositions, étant vous-même partie prenante, à la structure concernée par ce projet.

Je reste à votre disposition pour tout complément d'informations.

Cordialement

JJ TERRET

Adjoint au Maire en charge de la communication